

SEANCE DU MARDI 21 JANVIER 2014 à 20 H

Date de convocation :
14/01/2013
Date d'affichage 15/01/2013

Nombre de conseillers : 8
Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 8

L'an deux mil quatorze le mardi 21 janvier à 20h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CORNÉE Hervé, Maire.

Etait présents: M BODIN Jean-Pierre, MME HEMON Céline, M. ROCHER Jean-Luc, MMES BOISARD Véronique et DEROUIN Brigitte, MM VERON John et HERMAGNÉ Christophe

Etait absent excusé :

Etait absent non excusé:/

Formant la majorité des membres en exercice, M VERON John est élu secrétaire.

ATELIER COMMUNAL

Monsieur le Maire présente un avenant en moins-value pour le lot 1 Terrassement attribué à WTP sur les postes de d'enrobé, de plantation et d'engazonnement ainsi que le portail qui n'est plus coulissant.

N° LOT	ESE	Marché HT après les éventuels avenants déjà passés	+/- Values HT	Nouveau montant HT	% DEPASSEMENT
1	WTP	60863.10 €	-11340.36 €	49522.74 €	- 18.63 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE la moins-value.

Il est ajouté que la subvention de RTE ne pourra être versé en totalité et une demande sera faite au plus vite pour que le solde de ce projet puisse être transféré sur le dossier d'effacement de réseaux et de modernisation de l'éclairage public qui fait l'objet d'un dossier PAP pour lequel le plafond n'a pas été atteint.

Guéhardière

Monsieur le Maire explique que Les consorts de Crozé rendent responsable la commune de Beaulieu-sur-Oudon pour une emprise irrégulière et pénétration sur son terrain à l'époque du démontage des vannes et pour un préjudice qu'il estime à 2.3 millions d'euros. Me BOULIOU doit nous représenter à nouveau dans le cadre de l'appel de l'ordonnance du Juge de la mise en état, aussi il convient de missionner ce cabinet d'avocat : la SCP DESBOIS BOULIOU ET ASSOCIÉS dans le cadre de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal MANDATE la SCP DESBOIS BOULIOU ET ASSOCIÉS pour cette affaire et AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats à venir et à MANDATER les notes d'honoraires.

Vote des subventions 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE les subventions pour l'année 2014:

Amicale des Anciens d'A.F.N et A.C.	50.00€
Association des parents d'élèves.....	250.00€
Etoile Sportive de BEAULIEU/UDON	600.00€
Association Beaulieu sous Tension	250.00€
Alliance des BEAULIEU de France (0.35 € X 500)	175.00€
Association communale de protections des cultures	160.00€
S.P.A. (convention fourrière) (0.30 x 500)	150.00€
A.P.E.I. 53	35.00€
Centre Anticancéreux de RENNES	65.00€
A.D.M.R. de MERAL.....	500.00€
Secours catholique.....	49.00€
U.D.A.F. 53.....	40.00€
France Alzheimer Mayenne	35.00€

Pour la demande de la chambre des métiers 180 €/élèves et il y en a 2 qui résident sur notre commune, le conseil municipal souhaite avoir la liste des élèves avant de décider d'accorder ou non une subvention.

DIVERS

- Sauvegarde externalisée : Il s'agit de pouvoir sauvegarder sur un site externe les données comptables de la commune ainsi que tous les documents conservés dans l'ordinateur (sans les images) dans le cadre d'un achat groupé avec le Centre de Gestion. C'est la Société TOUILLER qui a emporté le marché auprès du centre de gestion pour un devis proposé s'élève à 14 € 40 TTC/mois les 10 giga.
Après en avoir délibéré le conseil municipal DONNE son ACCORD pour une durée de 3 ans.
- Repas du CCAS le dimanche 23 février, certains d'entre vous sont-ils disponibles pour assurer le service ?
- Elections municipales : Tour de garde à organiser
D'ores et déjà les personnes suivantes s'inscrivent :
Hervé CORNÉE 8h – 10h30
Brigitte DEROUIN et BOISARD Véronique 15h30 – 18h.